

**MONSIEUR LE PROCUREUR DU ROI EN
SON PARQUET -PALAIS DE JUSTICE DE
BRUXELLES**

PLAINTÉ AVEC CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

I. PLAIGNANTS

1. **José J. BASULTO**, né le 8 août 1940 , de nationalité américaine, domicilié à 5790 SW 84 Street, Miami, Floride 33143, U.S.A.

Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.

2. **BROTHERS TO THE RESCUE (ci-après le « BTTR »)**, organisation humanitaire de droit américain, ayant son siège à 5790 SW 84 Street, Miami, Floride 33143, U.S.A., représenté par José J. BASULTO.

Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.

3. **Sergio PERODIN**, né le 13 juin 1956, de nationalité cubaine, résident américain, domicilié à 2811 S.W. 16 Street, Miami, Floride, U.S.A.

Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.

4. **Maria Victoria GARCIA**, née le 9 novembre, 1965, de nationalité cubaine, résident américain, domiciliée à 6200 W. Flagler Street Apt. 410, Miami, Floride, U.S.A.

- Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.
5. **Eugenio de Sosa Chabau**, né le 8.8.1916, de nationalité américaine, domicilié 1214 Galiano Street, Coral Gables, Floride 33134, U.S.A.
Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.
6. **Marcelino E. Feal** , né le 20.11.1931, de nationalité américaine, domicilié à 410 SW 27 Road, Miami Floride, 33129, U.S.A.
Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.
7. **Eva Librada Barbas-Arango**, née le 18.02.1925, de nationalité cubaine, résidente américaine, domiciliée à 212 NW 58th Avenue, Miami, Floride, U.S.A, mère de la victime **Pablo Morales** ci-après identifiée.
Faisant élection de domicile aux fins des présentes en Belgique au cabinet de de Paul D . Sher, Paul D. Sher & Associates, 471 avenue Louise, 1050 Bruxelles.

Ayant comme conseils et représentés par : Me. Paul D. Sher,
Avocat à
1050 Bruxelles, Avenue Louise 471.
Me.Coralie Smets-Gary,
Avocat à
1050 Bruxelles, Avenue Louise 471.

ONT L'HONNEUR D'EXPOSER :

Que, par la présente, ils désirent porter plainte avec constitution de partie civile,

CONTRE:

- 1. FIDEL CASTRO RUZ , Chef Suprême de Cuba ;**
- 2. Général RAUL CASTRO RUZ , Ancien Chef des Services Secret de Cuba, Chef des Forces Aériennes de Cuba, Président du Ministère des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, Deuxième Secrétaire du Parti Communiste de Cuba^{1[1]} ;**
- 3. Général ULISES ROSALES DEL TORO, Ancien Premier Vice-Président des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, Chef du Staff Général des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, actuel Ministre de l'Industrie du Sucre^{2[2]} ;**
- 4. Général ARNALDO TAMAYO MENDEZ, Chef des Services Secret de Cuba, Directeur des Affaires Etrangères du Ministère des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba ;**
- 5. X .**

^{1[1]} Cuban Armed Forces : Biographies of Cuban Military Commanders, Castro Ruz Raul and Who's Who: Castro Raul (DOC. I.16).

^{2[2]} Bios de Arnaldo Tamayo-Mendez et Ulises Rosales Del Toro (DOC.I.17).

DU CHEF DE:

Crimes contre l'humanité conformément à l'article premier, § 2 de la Loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire, tel que modifiée par la loi du 10 février 1999 et conformément au droit coutumier international et au *ius cogens*,

ou toute autre qualification que vous jugeriez devoir donner aux faits.

EN RAISON DE :

a) du meurtre de:

- 1. ARMANDO ALEJANDRE, Jr., (45 ans) né à Cuba, décédé le 24 février 1996, de nationalité ;**
- 2. MARIO DE LA PENA, (24 ans) né aux Etats-Unis, décédé le 24 février 1996 ;**
- 3. CARLOS COSTA, (29 ans) né aux Etats-Unis , décédé le 24 février 1996 ;**
- 4. PABLO MORALES, (29 ans) né à Cuba le 16 mai 1966, décédé le 24 février 1996, fils de la 7^{ème} Plaignante**
- 5. PILAR ALMANZA ROMERO, épouse du 3^{ème} Plaignant**
- 6. YASEL PERODIN ALMANZA, fils du 3^{ème} Plaignant**
- 7. ERNESTO ALFONSO LOUREIRO, époux de la 4^{ème} Plaignante**
- 8. ELIO JUAN GUTIEEREZ GARCIA , (10 ans), fils de la 4^{ème} Plaignante**

et tentative de meurtre de JOSE J. BASULTO, 1er Plaignant.

SERGIO PERODIN, 3ème Plaignant.

MARIA Victoria GARCIA, 4^{ème} Plaignante.

b) de l'emprisonnement en violation des dispositions fondamentales du droit international de **EUGENIO DE SOSA CHABAU, 5^{ème} Plaignant.**

MARCELINO E. FEAL, 6^{ème} Plaignant.

c) de la torture de : **EUGENIO DE SOSA CHABAU, 5^{ème} Plaignant.**

MARCELINO E. FEAL, 6^{ème} Plaignant.

d) de la persécution de **ARMANDO ALEJANDRE, Jr., MARIO DE LA PENA, CARLOS COSTA, PABLO MORALES, JOSÉ J. BASULTO, SERGIO PERODIN, PILAR ALMANZA ROMERO, YASEL PERODIN ALMANZA, MARIA VICTORIA GARCIA, ERNESTO ALFONSO LOUREIRO, ELIO JUAN GUTIEEREZ GARCIA, et les 11 autres membres de la famille de MARIA VICTORIA GARCIA - GISELLE BORGES ALVAREZ, ELIECER SUAREZ PASENCIA, JOEL GARCIA SUAREZ, LISSET M. ALVAREZ GUERRA, OMAR RODRIGUEZ SUAREZ, LAZARO E. BORGES BRIEL, EDUARDO SUAREZ ESQUIVEL, ESTRELLA SUAREZ ESQUIVEL, XIEDY RODRIGUEZ FERNANDEZ, FIDENCIO RAMEL PRIETO HERNANDEZ, MARIA M. FERNANDEZ RODRIGUEZ -, EUGENIO DE SOSA CHABAU, MARCELINO E. FEAL** , font parties d'une collectivité identifiable, à savoir les dissidents du gouvernement cubain pour des motifs d'ordre politique, ou d'autres critères reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec les actes a), b), et c) cités ci-avant.

A. EN FAIT

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1 FIDEL CASTRO RUZ et son armée ont pris le pouvoir à Havana, Cuba, le jour de l'An 1959. Depuis, Cuba est un état communiste dans lequel chaque cubain est l'objet d'un système totalitaire de contrôle politique et social. Ce système est institutionnalisé par des instruments légaux tels que la Constitution de 1976 et le Code pénal qui ensemble interdisent virtuellement toute forme d'activité politique ou civique en dehors du Parti Communiste Cubain. Quiconque reconnu par le régime comme étant en opposition avec le Parti est considéré comme « contre révolutionnaire » et comme un ennemi qui risque dès lors d'être « puni »^{3[3]}.

« Over the past forty years, Cuba has developed a highly effective machinery of repression. The denial of basic civil and political rights is written into the Cuban law. In the name of legality, armed security forces, aided by state controlled mass organizations, silence dissent with heavy prison terms, threats of prosecution, harassment, or exile. Cuba uses these tools to restrict severely the exercise of fundamental human rights of expression, associations, and assembly. The conditions in Cuba's prison are inhuman, and political prisoners suffer additional degrading treatment and **torture**. »^{4[4]}

Le régime de FIDEL CASTRO RUZ persécute **systématiquement** toutes personnes qui tentent d'exprimer des opinions, d'organiser des réunions ou de créer des organisations dont l'esprit est contraire à la politique gouvernementale cubaine **ou** qui simplement

^{3[3]} Douglas Payne, "Cuba: Systematic Repression of Dissent", December 1998 (addressing country conditions through November 1997), Perspective Series (PS/CUB/99.001): voir <http://worldpolicy.org/americas/carib/cuba97.html> (DOC. I. 3.).

^{4[4]} Human Rights Watch /America, Rapport de juin 1999 : « Cuba Repressive Machinery. Human Rights Forty Years After the Revolution », (Chapître I. Summary and Recommendations) – voir <http://www.hrw.org/reports/1999/cuba/Cuba996-01.htm> (DOC. I. 4)

tentent de fuir le régime établi par lui. Les dissidents sont tués, et/ou emprisonnés, et/ou torturés, et persécutés **de façon systématique**.

Depuis 1959, plus de **100.000** cubains ont été persécutés par le régime de FIDEL CASTRO RUZ dont plus de **18.000** ont été tués ou ont disparu^{5[5]}. En 1965, dans un discours public, FIDEL CASTRO RUZ admettait que Cuba avait 20,000 "political prisoners"^{6[6]}.

1.2 FIDEL CASTRO RUZ, son frère, le Général RAUL CASTRO RUZ, le Général ULISES ROSALES DEL TORO, et le Général ARNALDE TAMAYO MENDEZ ainsi que d'autres représentants du régime jouissent d'une totale **impunité**.

Le système judiciaire est constitutionnellement subordonné à l'exécutif et au législatif et sous le contrôle du Parti. Cette situation, comme il sera décrit plus en détail ci-après, n'offre aucun recours aux cubains devant le pouvoir illimité de l'état^{7[7]}.

« Cuba has failed to enforce provisions that demand accountability for state officials who commit abuses. Cuba **routinely** denies human rights abuses, fails to investigate or punish those who commit them, and retaliates against those who denounce them, particularly prisoners. The persistence of human rights violations in Cuba is undoubtedly due, in part, to the fact that **Cuban officials have faced virtually no consequences for the thousands of human rights violations committed in the past forty years**. Yet, Cuba has clear obligations under international law to offer effective remedies to victims of human right abuses. »^{8[8]}

^{5[5]} Ciaran Giles, "Castro Sued For Genocide, Terrorism", Associated Press Writer, 5 novembre 5, 1998 (DOC. I. 18). – "Fusillés, Assassinés, ou Morts depuis le 1^{er} janvier 1959 à cause du communisme cubain": 93 pages: liste des victimes disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://members.aol.com/aguadacuba/cs/fusilado.htm> (DOC. I 14).

^{6[6]} Human Rights Watch /America, Rapport de juin 1999 : idem (Chapître XI. Impunity). (DOC.I.4)

^{7[7]} Le Rapport de l'Organization of American States (OAS): Cuba 1997 préparé par l'Inter-American Commission on Human Rights, pages 14 et 15, points 33 à 48. Voir: <http://www.fiu.edu/~fcf/OAS-Castillo/chapterv.cub.html> (DOC. I. 2)

^{8[8]} Human Rights Watch /America, Rapport de juin 1999 : idem (Chapître I. Summary and Recommendations), p. 7. (DOC. I. 4).

1.3 La violation systématique des droits de l'homme et l'imposition de la terreur révolutionnaire est l'œuvre des instances gouvernementales suivantes^{9[9]} :

- « Departamento de Seguridad del Estado », (Département de la Sécurité Intérieure) (DES) appelé par les cubains « la Gestapo Rouge » dépend du Ministère des Affaires Intérieures (MINIT). Ce département constitue l'organisme central de l'appareil répressif, ayant pour objet d'infiltrer les groupes de Dissidents et de les exterminer. Ce département est divisé en sections. Par exemple, la Section 6, qui comprend plus de 1000 agents, a pour mission d'intercepter les conversations téléphoniques privées. La section 8 a pour mission de contrôler la correspondance privée. Ce département utilise également la force de travail de milliers de prisonniers condamnés aux travaux forcés.
- «Direccion 5 del Ministerio del Interior», (Directorat 5) de ce même Ministère des Affaires Intérieures s'occupe des détentions, interrogatoires et élimination des dissidents.
- «Direccion General de la Inteligencia », (Service Général de l'Intelligence) est en charge de l'espionnage et du contre-espionnage.
- « Unidad Militar de Ayuda a la Produccion », (Unité Militaire pour l'Aide à la Production) (UMAP) était un centre de répression ou encore un camp de concentration où tous les dissidents (idéologiques ou religieux ou sexuels), soumis à des traitements inhumains, étaient réunis sans différenciation pour être «rééduqués» grâce à la discipline militaire.

^{9[9]} Douglas Payne, "Cuba: Systematic Repression of Dissent", idem (DOC. I.3). Stéphane Courtois, Nicolas Werth, Jean-Louis Panné, Andrzej Paczkowski, Karel Bartosek, Jean-Louis Margolin, "Le Livre noir du Communisme: Crimes, terreur, répression", Editions Robert Laffont, SA, Paris 1997, p.654 à 656. (DOC. I.6).

- « Departamento Tecnico de Investigaciones », (Département Technique de Recherche) (DTI) est le centre spécialisé dans les moyens de torture physique et psychologique administrés tant pendant les détentions que pendant les interrogatoires.
- « Comites de Defensa de la Revolucion », (Comités de Défense de la Révolution) (CDR) sont des centres de haute surveillance de la population civile^{10[10]}.

FIDEL CASTRO RUZ est le « **Lider Maximo** » ou « **Jefe Supremo** » du gouvernement cubain : **il concentre en sa personne tous les organes de l'état**^{11[11]}. « The Cuban Constitution concentrates enormous power in a single individual – Fidel Castro »^{12[12]}.

1.4 Cuba est reprise dans la liste établie par l' « U.S. Department of State » comme un état promoteur du terrorisme. Cuba est listée dans cette catégorie avec l'Iran, l'Iraq, la Libye, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie.^{13[13]} De plus, des preuves dites « irréfutables » indiquent qu'à ce jour, FIDEL CASTRO RUZ et son gouvernement continuent d'accueillir activement des terroristes internationaux, continuent à poursuivre ses alliances avec les états terroristes, et sont engagés directement dans des attaques terroristes^{14[14]}.

^{10[10]} Voir Rapport de la Commission Inter-américaine des Droits Humains n°47/96 Cas 11.436 « Victims of the Tugboat « 13 DE MARZO » vs. Cuba » - 16 octobre , 1996, point 101. (DOC. III.1).

^{11[11]} OAS Report: Cuba 1997, point 36. (DOC. I. 2)

^{12[12]} Douglas Payne, “Cuba: Systematic Repression of Dissent”, p. 5. (DOC. I. 3)

^{13[13]} US State Dept Report, “Patterns of Global Terrorism – 1996”. (DOC. I.1).

^{14[14]} Orlando Gutierrez-Boronat, Special Report on Cuba and the Terror Coalition: “The Emergence of the Terrorist International”, Center for the Study of a National Option (DOC. I. 12) – Walter Pincus and Bill Miller, “Attacks Expedited Arrest In Espionage Case”, Washington Post, 28/09/01 (DOC. I. 13).

2. LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

2.1 Les documents annexés à la présente plainte et qui ont permis de donner les exemples qui suivent donnent un faible mais significatif aperçu - sur une période prise au hasard couvrant 8 ans sur 42 ans - des violations graves des droits de l'homme par FIDEL CASTRO RUZ et son gouvernement, à savoir:

- Le rapport du 16 octobre 1996 de l'Inter-American Commission on Human Rights n°47/96 case 11.436 Victims of the Tugboat "13 De Marzo" vs. Cuba. (DOC III. 1)
- Le Rapport de l'Organization of American States (OAS): Cuba 1997 préparé par l'Inter-American Commission on Human Rights. (DOC I. 2)
- Le rapport de Perspective Series de décembre 1998 présenté aux Asylum and Immigration Officers américains: "Cuba: Systematic Repression of Dissent". (DOC I. 3)
- Le Rapport de Human Rights Watch 1999: "Cuba's Repressive Machinery: Human Rights Forty Years After the Revolution". (DOC. I. 4)
- Le rapport du 29 septembre 1999 de l'Inter-American Commission on Human Rights, n°86/99, case 11.589. (DOC. II. 1)
- Le rapport de l'U.S. Department of State, Human Rights Reports for 1999- Cuba, publié le 25 février 2000. (DOC. I. 5)
- Le rapport annuel de the Inter-American Commission on Human Rights 2000. (DOC. I. 7)
- Le rapport de l'Organization of American States (OAS) pour les violations des droits humains à Cuba durant l'anné 2000 et le premier trimestre 2001 préparé par l' Inter-American Commission on Human Rights. (DOC. I. 8)

- Le rapport d'Amnesty International de mars 2000: "Cuba. La détention de courte durée et le harcèlement de dissidents", 25/004/00. (DOC. I. 9)

- Le rapport d'Amnesty International d'octobre 2000: "Cuba. Prisonniers d'opinion: de nouvelles condamnations jettent de l'ombre sur les libérations, 25/021/00. (DOC. I. 10)

- Le rapport d'Amnesty International du 19 juin 2001: "Cuba. José Orlando Gonzalez Bridon, prisonnier d'opinion." , 25/006/00. (DOC. I. 11).

Tous ces rapports dénoncent des violations graves **SYSTEMATIQUES** par Cuba des droits civils et politiques énumérés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme ainsi que d'autres traités relatifs aux droits de l'homme dont le "United Nations Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment"^{15[15]} ou l'"American Declaration of the Rights and Duties of Man" que Cuba a ratifiés.

2.2 Les Meurtres. La Commission Inter-Américaine des droits de l'homme dans ses rapports ci-dessus mentionnés n° 47/96 et 86/99 a reconnu à deux reprises que la responsabilité internationale de l'état cubain était suffisamment prouvée dans deux cas où les agents de l'état cubain ont tué de façon **préméditée et intentionnelle** respectivement **41** et **4** personnes, le 13 juillet **1994** et le 24 février **1996** . Ces deux cas seront développés ci-après.

La même Commission Inter-Américaine, dans son rapport 1997 sur Cuba, décrit la violation du droit à la vie par l'état cubain rien que pour l'année **1996** de **trois autres personnes** (1) Erasmin Quesada Alvarez, 25 ans: "According to the information

^{15[15]} Appendix II dans le DOC. I. 4: United Nations Convention Against Torture and other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment.

provided, the events occurred in July 1996, in circumstances in which the victim was allowed to leave the prison with a special permit to visit his family. On observing that Erasmin Quesada Alvarez did not return within the time allowed, State Security agents sought him and forcefully entered his home and proceeded to execute him as they entered, with several bullet wounds”; (2) de Renso Salvello Gallego, 29 ans: “...on September 14, 1996, Renso Salvello Gallego, 29 years of age, who resided at Calle 110, N° 5111, between Avenidas 51 (Mariano) and 59 (City of Havana) was killed in public by a police lieutenant by the last name of Marino, Chief of the police sector in that zone. It has been noted that this official detained Salvello when he travelled by bicycle through his neighborhood and with no words passing between them, aimed his weapon at him and shot a projectile that went through his head causing his death instantly.”; (3) Ivan Agramonte Arencibia, 28 ans : “According to eyewitnesses, the victim was assassinated on May 24, 1996, at approximately 10:00 a.m., by a police officer by the name of Iosvani Martoran Fernandez who detained him in the street when Agramonte was carrying some kilos of bread by bicycle. Agramonte tried to get away, but was reached again by the officer, who beat him and after handcuffing him shot him in the head with his firearm.”^{16[16]}

La Commission Inter-Américaine rapporte que “as a rule these cases are not duly investigated and the perpetrators are not punished; ...the Cuban State is responsible for committing acts when its agents commit acts that are an attack on essential human rights. These are rights that have the status of *jus cogens*, i.e. they are peremptory norms of international law, and therefore are non-derogable.”^{17[17]}

Le “Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor - U.S. Department of State” a rapporté pour **l’année 1998**, dans sa rubrique “Political and Other Extrajudicial Killing”, le meurtre de **trois autres personnes**: Wilfredo Martinez Perez, Yuset Ochoterena et Reinery Marrera Toldedo^{18[18]}.

^{16[16]} OAS Report: Cuba 1997, idem, points 50 à 59. (DOC. I. 2).

^{17[17]} OAS Report: Cuba 1997, idem, points 57 et 58. (DOC. I. 2).

^{18[18]} 1999 Country Reports on Human Rights Practices, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor U.S. Department of State, 25 Février 2000, page 3. (DOC. I. 5.).

2.3 Les Tortures. Human Rights Watch /America dans son rapport de **juin 1999** « Cuba Repressive Machinery. Human Rights Forty Years After the Revolution » confirme que le traitement des prisonniers politiques à Cuba, dans certains cas, atteint le niveau de **torture** en violation des obligations de Cuba sous la Convention contre la Torture et sous la Déclaration Universelle des droits de l'homme : « Cuba's imposition of prolonged periods of incommunicado pretrial and post-conviction detention, beatings, and prosecutions of previously-tried political prisoners – where those practices result in severe physical or psychological pain or suffering – constitute torture under the Convention »^{19[19]}.

La pratique de la torture par l'état cubain est confirmé par l'U.S. Department of State dans son rapport pour 1999^{20[20]}.

Les prisonniers politiques sont encore moins nourris que les prisonniers de droit commun, ne sont pas soignés en cas de problèmes de santé, sont l'objet d'abus en tous genres des gardiens et d'autres traitements spécifiques dus à leur statut d'activistes non-violents critiquant la violation des droits de l'homme dans les prisons :

“ Every political prisoner we spoke to stressed that Cuba's confinement of non-violent prisoners with prisoners convicted for violent crimes, often in maximum-security facilities with Cuba's most hardened criminals, is **degrading and dangerous**. Prison authorities refuse to acknowledge political prisoners' distinct status and punish them for refusing to participate in **political reeducation**, not wearing prison uniforms, or denouncing human rights abuses in the prisons. Guards restrict political prisoners' visits with family members and subject relatives to harassment. Prisoners' relatives also face government **intimidations** outside the prison walls. Before trial, many

^{19[19]} Human Rights Watch /America Rapport de juin 1999, idem, (Chapître II. Cuba's International Human Rights Obligations, Torture), (DOC. I. 4).

^{20[20]} 1999 Country Reports on Human Rights Practices, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor U.S. Department of State, 25 Février 2000, pages 4 à 6, (DOC. I. 5).

Cuban political prisoners routinely spend several months to more than a year in **pretrial detention, often in isolation cells**. Following conviction, they face additional punitive periods in solitary confinement. The government also crushes free expression inside the prison walls with criminal charges and prosecutions of previously-convicted prisoners who speak out about inhumane prison conditions and treatment. Cuban police or prison guards often heighten the punitive nature of solitary confinement with **additional sensory deprivation**, such as completely blocking all light from entering a cell, blocking ventilation, removing beds or mattresses, seizing prisoners' clothes and belongings, forbidding prisoners from communicating with one another, or restricting food and water beyond the already meager prison rations. Prison and police officials also disorient prisoners by leaving lights on in cells for twenty-four hours a day, incorrectly setting the time on clocks, or incessantly playing loud music. Many prisoners said that their discomfort was aggravated by extreme heat and swarms of mosquitos biting them in the tightly closed cells. **Experts in treating torture survivors recognize these as methods of physical and psychological torture.**” ^{21[21]}

La pratique de la torture est confirmée par la Commission Inter Américaine des Droits de l’Homme dans ses rapports sur Cuba de 1994, 1997 et 2000^{22[22]}.

2.4 Les privations de liberté en violation des dispositions fondamentales du droit international. Rien que pour l’année **2000**, le rapport d’Amnesty International « Cuba : Prisonniers d’opinion : de nouvelles condamnations jettent une ombre sur les libérations », d’octobre 2000, recense « plusieurs centaines de personnes, dont **21** considérés par Amnesty International comme étant des prisonniers d’opinion incarcérés

^{21[21]} Human Rights Watch /America’ Rapport de juin 1999, idem , (Chapitre VI. Treatment of Political Prisoners) (DOC. I. 4)

^{22[22]} IACHR, 1994 Annual report, Chapter IV, Human Rights Situation in Cuba, p.168, OEA/Ser.L/V/II.88, Doc.9 rev., February 17, 1995.- OAS Report: Cuba 1997, points 71 à 79 (DO. I. 2)– OAS Annual Report of the Inter American Commission on Human Rights: Cuba 2000, p.1397 à 1402, points 83 à 91 (DOC. I. 7) – voir aussi Amaro Gomez Boix, “The persistence of Darkness”, The Miami Herald, Février 10, 1989. (DOC. I. 15).

pour avoir exercé de manière pacifique leur droit à la liberté d'expression, d'association ou de réunion (qui) sont détenues pour des infractions politiques à Cuba »^{23[23]}.

La privation arbitraire de liberté est prohibée notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 9). Selon le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire, les critères permettant de se prononcer sur le caractère arbitraire ou non de la détention sont l'absence de fondements juridiques justifiant la détention, une privation de liberté motivée par l'exercice de libertés ou de droits protégés par le droit international, et le non respect du droit à un procès équitable^{24[24]}.

« De manière générale, le gouvernement cubain soutient qu'il est en droit de priver les Dissidents de ces libertés fondamentales que sont les libertés d'expression, d'association et de réunion »^{25[25]}. Selon Amnesty International, « les Dissidents sont parfois accusés d'infractions dont on croit savoir qu'elles ont été fabriquées de toutes pièces pour les discréditer, eux ou leur organisation, ou à titre de représailles parce qu'ils ont exprimé, de manière pourtant pacifique, leurs convictions. Les Dissidents incarcérés sont parfois maintenus en prison pendant de longues périodes, sans procès, ou condamnés à l'issue de procédures non conformes aux normes internationales en matière d'équité, notamment celles relatives à l'indépendance et à l'impartialité du système judiciaire et au droit des accusés d'être assistés d'un avocat. »^{26[26]}. Les Dissidents visés dans le rapport, rien que pour l'année 2000, sont : Victor Rolando Arroyo Carmona, Marta Beatriz Roque, Felix Bonne Carcasés, René Gomez Manzano, Vladimiro Roca Antunez, Orestse Rodriguez Hourruitiner, Maritza Lugo Fernandez, Angel Moya Acosta, Guido et Ariel Sigler

^{23[23]} Amnesty International, « Cuba : Prisonniers d'opinion : de nouvelles condamnations jettent une ombre sur les libérations », d'octobre 2000, Index AI: AMR 25/021/00. (DOC. I. 10)

^{24[24]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 4, (DOC. I. 9) qui cite le Rapport du groupe de travail sur la détention arbitraire à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, E/CN.4/1992/20, annexe I, 21 janvier 1992 et le Rapport du groupe de travail sur la détention arbitraire à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, E/CN.4/1993/24, §10 sous 13, 12 janvier 1993 (ces deux rapports ne sont pas annexés à la présente plainte).

^{25[25]} Amnesty International Index AI: AMR 25/021/00, p.1. (DOC. I. 10)

^{26[26]} Amnesty International Index AI: AMR 25/021/00, p.2 (DOC. I. 10) - Amnesty International Index AI: AMR 25/006/01, p.2: le 19 juin 2001, Amnesty International dénonçait l'emprisonnement en violation des dispositions fondamentales du droit international du dissident José Orlando Gonzalez Bridon. (DOC.I 11).

Amaya, Nestor Rodriguez Lobaina, Eddy Alfredo Menay Gonzalez, et le Dr. Oscar Elias Biscet Gonzalez.

Les rapports de la Commission Inter-Américaine des droits de l’homme (CIDH) et de Human Rights Watch/America sur Cuba confirment, d’année en année, la pratique **systematique** par l’état cubain d’emprisonnement arbitraire de Dissidents prisonniers politiques pour des charges imaginaires, sans assistance d’un avocat en violation des dispositions fondamentales du droit international.:

« In this context, Amnesty International has also reported that « some trials of prisoners of conscience took place which did not conform to international standards » and Human Rights Watch/Americas has noted that « the government-controlled courts undermined the right to a fair trial by restricting the right to a defense, and frequently failed to observe the few due process rights available to defendants under the law ». The Inter-American Commission on Human Rights was also informed that ex officio defense attorneys do not see their primary objective as defending the interests of their clients, since they are subordinate to the interests of the socialist system. In this respect, many persons who were convicted of political crimes declared that they never met their defense lawyer until the time of the trial, since the defense consisted in presenting conventional mitigating circumstances, but not in demonstrating the innocence of the accused, who always knows that he is going to be convicted. In many cases, no copy of the court ruling is sent to the defendant or to his family, and the prosecutor’s charges are often not provided either, which means that the accused, when standing trial, has only the oral version given by the instructing prosecutor – which in the Cuban System is the National Revolutionary Police – as to the legal classification of the alleged crimes ». ^{27[27]}

2.5 Les Persécutions Systématiques pour des motifs d’ordre politique, ou d’autres critères reconnus comme inadmissibles en droit international: Amnesty International en

^{27[27]}OAS Report: Cuba 1997, point 24 a. to g. (DOC. I. 2) - OAS Annual Report of the Inter American Commission on Human Rights: Cuba 2000, p. 67 à 69, points 55 à 59, p.1378 à 1385, points 48 à 55 (DOC. I. 7) - Center for a free Cuba : Organization of American States, Section III. Civil and Political Rights point 50, (DOC. I. 8)
voir: http://www.cubacenter.org/media/recent_briefs/american_states.html

2000 confirme que : « Le gouvernement cubain, pour museler la dissidence, a **de plus en plus souvent** recours à des mesures punitives telles que la détention de courte durée, les interrogatoires, les citations à comparaître, les avertissements officiels, les menaces, les manoeuvres d'intimidation, l'expulsion, les licenciements, la restriction du droit à la libre circulation, la perquisition domiciliaire, le placement en résidence surveillée, la mise sur écoute téléphonique et les agressions verbales et physiques de la part de sympathisants du gouvernement. »^{28[28]} en violation des normes internationales.

L'Organisation des droits de l'Homme Human Rights Watch/America, pour l'année **2000** confirme que les pratiques du gouvernement cubain en matière de droit de l'homme étaient généralement arbitraires et répressives : « **Des centaines de dissidents** pacifiques restent derrière les barreaux, **et beaucoup plus** ont été l'objet de détention de courte durée, de placement en résidence, de surveillance, de perquisition domiciliaire arbitraire, d'expulsion, de restriction du droit à la libre circulation, de licenciement pour des raisons politiques, de menaces et d'autres formes de harcèlements »^{29[29]} .

Ce qui précède est confirmé par la CIDH dans ses rapports sur Cuba de 1994, 1997 et 2000^{30[30]}.

Pour chacune de ces violations graves du droit international, quelques exemples suffiront :

- **La détention de courte durée.** Par exemple, Amnesty International fait état d'arrestations **massives** de Dissidents - **plus de trois cents pour la période analysée : du mois de septembre 1998 au mois de décembre 1999** - qui ont été soumis à de longs

^{28[28]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00 – Document Public, Londres 30 mars 2000. (DOC. I. 9).

^{29[29]} Center for a free Cuba -Organization of American States, Section III. Civil and Political Rights point 17, (DOC. I. 8).

^{30[30]} IACHR, 1994 Annual report, Chapter IV, Human Rights Situation in Cuba, OEA/Ser.L/V/II.88, Doc.9 rev., February 17, 1995.- OAS Report: Cuba 1997, IV Civil and Political Rights points 15 à 31, 60 à 70 (DOC. I. 2) – OAS Annual Report of the Inter American Commission on Human Rights: Cuba 2000, p.1358 à 1378, points 10 à 47 et voir aussi vol III du même rapport p.65 à 67 (DOC I. 7).

interrogatoires et à des menaces, placés en isolement, privés de lumière et parfois roués de coups en violation de l'article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme^{31[31]}. Les Dissidents visés dans le rapport d'Amnesty rien que pour cette année là sont : Reinaldo Alfaro Garcia, Mario Julio Viera Gonzalez, Milagros Cruz Cano, Lazaro Constantin Duran, Antonio Bonne Carcases, Rene Gomez Manzano, Vladimiro Roca Antunez, Marta Beatriz Roque Cabello, Oscar Elias Biscet Gonzalez, marcel Valenzuela Salt, Marlon Cabrera Rivero, et Maritza Lugo Fernandez.

- **L'expulsion du domicile et les perquisitions domiciliaires.** Par exemple, Amnesty International fait état de violation, en 1998, 1999 et 2000, par le gouvernement cubain, des principes énoncés à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et décrit le cas de dissidents identifiés qui ont été expulsés de leur domicile - et dans un des cas conduits dans un camp de militaire qui abritait, semble-t-il, 300 personnes - ou dont le domicile a été fouillé et leurs biens confisqués.^{32[32]} Les dissidents identifiés uniquement pour les années concernées sont : Ramon Humberto Colas Castillo, Berta Mexidor Vazquez, et Margarita Sara Yero.

- **La restriction du droit à la libre circulation et le placement en résidence surveillée.** Par exemple, Amnesty International fait état de violation, en 1998, 1999 et 2000, par le gouvernement cubain, des principes énoncés à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et décrit le cas de dissidents identifiés qui ont été l'objet d'un exil intérieur à Cuba ou d'une interdiction de quitter le pays ou d'exil forcé ou encore d'une interdiction de sortir de chez eux^{33[33]}. Les dissidents visés uniquement pour les années concernées sont : Santos Osmani Dominguez Borja, Lazaro William Urbina Dupont, Nestor Rodriguez Lobaina, Radames Garcia de la Vega, Elizardo Sanchez Santa Cruz, Oswaldo Paya Sardinias, Raul Rivero Castaneda, Oswaldo Alfonso Valdes, Fernando

^{31[31]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p.5 à 11 et p 17 et 18 (DOC I. 9).

^{32[32]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 11 et 12. (DOC. I. 9)

^{33[33]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 12 à 15 et p. 18 et 19. (DOC. I. 9)

Sanchez Lopez, Vladimiro Roca Antunez, Reinaldo Alfaro Garcia, Mario J. Viera Gonzalez, Luis Grave de Peralta Morell, Orestes Rodriguez Horruitiner, Raul Rivero Castaneda, Victor Rolando Arroyo Carmona, Berta Mexidor Vazquez, Ramon Humberto Colas Castillo, Jesus Labrador Arias, Felix Antonio Bonne Carcases, Rene Gomez Manzano, Vladimiro Roca Antunez et Marta Beatriz Roque Cabello.

Un autre exemple de restriction du droit à la libre circulation et de placement en résidence surveillée: le 23 et 24 février 2001, alors que la population civile de Cuba s'apprêtait à commémorer **l'attaque et destruction des deux avions de l'organisation humanitaire Brothers To The Rescue et le meurtre de ses quatre occupants** le 24 février 1996 (**cas relaté ci-après**), Ricardo Gonzales, un membre du Parti Libéral qui avait programmé cette commémoration pour l'après-midi du 23 février 2001, a témoigné auprès de la Commission Inter-américaine des droits de l'homme que les participants ont été bloqués près de chez lui par les agents du Département de la Sécurité Intérieure. Le 24 février 2001, Joaquin Iglesias Torres, Président du Mouvement Démocratique pour les droits de l'homme, a été arrêté chez lui. Roger Morales Rey, Yunier Iglesias Silva et Jesus Jersen Garces ont été arrêtés à la jetée du Port Padre alors qu'ils s'apprêtaient à jeter des fleurs dans la mer en commémoration de l'évènement. Le 24 février 2001 après-midi, la maison de Leonardo Bruzon Avila qui avait prévu une cérémonie commémorative à 8 heures ce soir là a été encerclée par des agents du Département de la Sécurité Intérieure, qui ont empêché l'arrivée d'activistes défenseurs de droits de l'homme. La maison de Lester Gonzales a été assiégée par huit agents du Département de la Sécurité Intérieure ; il a ensuite été emmené par deux agents, menacé et maltraité physiquement par eux à cause de ses activités de défense des droits de l'homme. Toujours le 24 février 2001, Aida Valde Santana et Eddie Espinosa Franco ont été arrêté chez eux. Antonio Alfonso Mesa a été intercepté alors qu'il se rendait chez Leonardo Bruzon.^{34[34]} La Commission Inter-Américaine des droits de l'homme, dans son dernier Rapport se dit très inquiète à cause de ces évènements violant les droits contenus dans la Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme d'autant que, selon la CIDH,

^{34[34]} Center for a free Cuba, Organization of American States, Section III. Civil and Political Rights points 10, 11, 12, 13. (DOC. I. 8)

ceux-ci ne sont pas des évènements isolés dans l’histoire des droits de l’homme de Cuba^{35[35]}

- **Les menaces et agressions verbales et physiques de la part de sympathisants du gouvernement** . Par exemple, Amnesty International fait état de violation, en 1998, 1999 et 2000, par le gouvernement cubain, des principes énoncés à l’article 3 de la Déclaration universelle des droits de l’homme et décrit le cas de dissidents identifiés qui ont été l’objet de menaces d’être emprisonnés, de menaces de perdre leur emploi, de menaces de mort, de menace d’être traduits en justice ou d’autres formes d’intimidation^{36[36]}. Les Dissidents visés uniquement pour les années concernées sont : Nestor Rodriguez Lobaina, Juan Pedroso Esquivel, Venancio Roberto Rodriguez Martinez, Lazaro Estanislao Ramos Gonzalez, Raul Rivero Castaneda, Hiran Gonzalez Gonzalez, Oswaldo Paya Sardinias, Gaman Rodriguez Acosta, Leonel Morejon Almagro, Eduardo Diaz Fleitas, Fermin Scull Zulueta, Oscar Elias Biscet Gonzalez, Adalberto Yero, Jesus Labrador Arias, manuel Antonio gonzalez castellanos, Yoanis et Leonardo Varona, Roberto Rodriguez Rodriguez et Segundo Cabrera Gonzalez.

3. LES FAITS DE L’ESPECE

3.1 LE MEURTRE DE : ARMANDO ALEJANDRE, Jr^{37[37]}.,
MARIO DE LA PENA,
CARLOS COSTA,
PABLO MORALES, fils de la 7 ème plaignante

LE MEURTRE DE : (Victims from te Tugboat : relatives of Mrs. Garcia
and Mr. Perodin)

^{35[35]} Center for a free Cuba -Organization of American States, Section III. Civil and Political Rights points 14 et 17. (DOC. I. 8)

^{36[36]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 15 et 16 et p. 19 et 20. (DOC. I. 9).

^{37[37]} Biographie des quatre vistimes. (DOC II. 7).

ET LES TENTATIVES DE MEURTRE DE : JOSE J. BASULTO, SERGIO PERODIN, ET MARIA VICTORIA GARCIA respectivement 1^{er}, 3^{ème} et 4^{ème} plaignants.

3.1.1 Contexte Particulier . Selon un rapport d'Amnesty International du 30 mars 2000, « Toute personne souhaitant quitter le pays, que ce soit pour un temps limité ou définitivement, doit obtenir la permission des autorités cubaines ainsi qu'un visa pour le pays dans lequel elle prévoit de se rendre. Les membres de certaines professions, tels que les médecins, les représentants du gouvernement, les anciens membres des forces armées, sont d'ordinaire interdits d'émigration. S'agissant de dissidents connus ou d'anciens prisonniers politiques, il arrive que, même s'ils ont obtenu un visa, les autorités refusent de les laisser partir ou retardent leur départ sans motif apparent »^{38[38]}... « Ces mesures de restriction ont contraint beaucoup de gens à partir sans autorisation, généralement par la mer. Ceux qui cherchent à émigrer ou à fuir illégalement sont en général considérés par les autorités comme des traîtres de la révolution cubaine et, quand ils sont pris, ils peuvent être inculpés du chef de sorties illégales du territoire national, une infraction passible d'une peine qui peut aller, en vertu des articles 216 et 217 du Code pénal, jusqu'à trois ans d'emprisonnement s'il n'y a pas eu recours à la violence, et jusqu'à huit ans s'il y a eu usage de la force ou de l'intimidation. »^{39[39]}

3.1.2 Présentation de « Brothers to the Rescue » et Chronologie des événements du 24 février 1996.

Hermanos al Rescate, ou en anglais **Brothers to the Rescue** (ci-après le “**BTTR**”), est une organisation humanitaire, pro-démocratique établie à Miami, Floride, USA. Le BTTR, qui défend l'établissement pacifique de la démocratie à Cuba, survole l'Atlantique entre les Etats-Unis et Cuba depuis 1991 pour rechercher et tenter de sauver des dissidents qui tentent de fuir le régime établi par FIDEL CASTRO RUZ. Le BTTR a

^{38[38]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 13. (DOC. I. 9)

^{39[39]} Amnesty International Index AI: AMR 25/004/00, p. 14. (DOC. I. 9).

sauvé la vie de plus de 4200 dissidents. Le BTTR a effectué presque 2000 missions dans la région où l'attaque aérienne du 24 février 1996, décrite ci-après, a eu lieu.

José J. BASULTO, **1er Plaignant**, est le Fondateur et Président du BTTR, et le pilote survivant d'une attaque par les Forces Aériennes Cubaines contre trois avions civils et non-armés, dans l'espace aérien international, qui a eu pour résultat le meurtre des aviateurs Armando ALEJANDRE, Jr., Mario DE LA PENA, Carlos COSTA, et Pablo MORALES, file de la 7^{ème} Plaignante en date du 24 février 1996. Le BTTR a perdu ses pilotes et les deux avions. Le témoignage direct de Jose BASULTO est joint à la présente : DOC. II. 10.

21 juillet, 1991

Un avion du BTTR rencontre dans l'espace aérien international un avion de combat de la « Cuban Air Force » (« MiGs »). Des intercepteurs de la Force aérienne américaine (USAF) de l'Homestead Air Force Base sont immédiatement envoyés pour protéger l'avion du BTTR. Peu de temps après l'incident, le Federal Aviation Administration (FAA), le Federal Bureau of Investigation (FBI), et le Central Intelligence Agency (CIA), et d'autres entités officielles encouragent le BTTR à participer de façon volontaire à un nouveau protocole de sécurité établi par le Gouvernement Américain, lequel inclut de :

1. Remettre un plan de vol international 1 heure avant le départ de chaque avion croisant le 24^{ème} parallèle .

2. Assigner un code radar « transponder code » à chaque avion du BTTR pour permettre l'identification de l'avion par tout radar, en ce inclus les radars cubains.
3. Le plan de vol inclut le nom du pilote, l'objectif du vol, et l'endroit et le moment de l'opération envisagée. Ces plans de vol sont préalablement envoyés aux autorités cubaines.
4. L'avion du BTTR doit faire un appel par radio au « Havana Center » avant de traverser le 24ème parallèle pour signaler la présence de l'avion du BTTR dans l'espace aérien international sous un plan de vol américain.

Le BTTR a suivi ce protocole pour chaque vol intervenu depuis juillet 1991 jusqu'à présent, en ce inclus le 24 février, 1996.

14 juillet, 1995

Le Gouvernement Cubain déclare son intention d'abattre tout avion « intrus » dans son espace aérien. Cette décision est en violation des «Règles Aériennes», Annex 2 à la Convention sur L'Aviation Civile Internationale (International Civil Aviation), Juillet 1990, International Civil Aviation Organization (ICAO)^{40[40]}.

Janvier 1996

^{40[40]} Annexe du DOC. II. 6.

Les U.S. Intelligence Agencies obtiennent la preuve que les MiGs cubains font des exercices d'entraînement pour attaquer des avions du type utilisés par le BTTR^{41[41]}.

23 février, 1996

Juan Pablo Roque, un double agent sous le contrôle du gouvernement communiste cubain, qui a infiltré des groupes de dissidents exilés à Miami, qui est devenu pilote au sein du BTTR, et qui a donné des informations tant au gouvernement cubain qu'au FBI, retourne à Cuba, un jour avant que les deux avions du BTTR ne soient abattus par des MiGs cubains. Roque était membre des services de l'intelligence cubaine le « Wasp Network » et fut condamné le 7 mai, 1999 par le « Southern Judicial District of Miami ». Par après, le 8 juin 2001, cinq personnes appartenant au réseau d'espionnage de Roque ont été condamnées à Miami pour espionnage. Gerado Hernandez, le chef du réseau, a été jugé coupable d'avoir contribué au meurtre des quatre pilotes du BTTR^{42[42]}. Les verdicts rendus constituent la première reconnaissance légale que les quatre aviateurs du BTTR ont été assassinés.

24 février, 1996

- 09 :15 : des plans de vol des avions du BTTR sont remis.
- 10 :15 : les avions ne décollent pas à cause d'une réunion des pilotes.
- 11 :47 : des plans de vol modifiés pour trois avions du BTTR sont remis et transmis à la Havane.

^{41[41]} Douglas Waller, "Clinton's Cuban Road to Florida; How Policy Was Turned By A Few Cuban Americans, Including His Sister-in-law, " Time Magazine, October 28, 1996, page 45 (DOC. II.5).

^{42[42]} Jerry Seper, "Couple charged as spies for Cuba", The Washington Times, Septembre 01 2001.(DOC. I. 19).

- 13 :01 : les trois avions du BTTR décollent de l'aéroport de Opa Locka, Floride, USA, à savoir:

vol N5485S ("Seagull Mike"), à bord **Carlos Costa** et **Pablo Morales**.

vol N2456S ("Seagull Charlie"), à bord **Mario De La Pena** avec **Armando Alejandro** comme passager.

vol N2506 ("Seagull One"), à bord **José Basulto**.

- 14 :55 : deux MiGs cubains (1 Mig-29 et 1 Mig23 ML) décollent de l'aéroport de San Antonio de los Banos.

-14 :56 : le pilote du N5485S communique par radio avec Havana avant de franchir le parallèle 24 et donne son « transponder » code.

-14 : 57 : les deux autres pilotes des avions N2456S et N2506 donnent de façon identique leur « transponder » code à Havana.

-15 :21 : l'avion du BTTR N2456 (« Seagull Charlie ») disparaît du radar.

- 15 :27 : l'avion du BTTR N5485S (« Seagull Mike ») disparaît du radar.

- 15 :31 : une deuxième paire de MiGs cubains décolle.

- 15 :36 : les deux premiers MiGs qui ont abattu les avions du BTTR retournent à leur base.

- Entre 15 :45 et 15 :53 la seconde paire de MiGs poursuit l'avion du BTTR conduit par José Basulto (« Seagull One »), essayant de l'abattre.

-15 :46 : Basulto rapporte par radio la destruction des deux avions civils non armés « Seagull Charlie » et « Seagull Mike » du BTTR par les MiGs cubains.

- 17 :08 : Basulto atterrit à l'aéroport de Opa Locka.

27 février, 1996

Le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies déclare: que le Conseil de Sécurité « déplore » l'attaque et destruction des avions civils du BTTR par la force aérienne cubaine.^{43[43]}

6 mars, 1996.

Les Nations Unies demande à l'« International Civil Aviation Organization » (ICAO) de faire des investigations sur l'attaque et destruction des avions du BTTR.^{44[44]}

11 mars, 1996.

Dans une entretien avec le magazine Time concernant l'attaque et destruction des avions du BTTR, FIDEL CASTRO RUZ affirme : « Je prends la responsabilité de ce que est arrivé». FIDEL CASTRO RUZ identifie RAUL CASTRO RUZ et les membres du « Joint Chiefs of Staff », comme ayant discuté et pris part dans la décision de détruire les avions du BTTR^{45[45]}.

^{43[43]} UN Security Council – Statement by the President of the Security Council: “deplores” attack. (DOC II. 8).

^{44[44]} Herve Guilbaud, “UN Agency Poised to Open Probe of Cuban Downings”, Agence France Presse, 6 mars 1996. (DOC. II. 4).

^{45[45]} Reginald K. Brack, “Fidel’s Defense”, Time, Mars 11, 1996. (DOC. II.2).

19 juin, 1996.

Le Rapport final de l'« International Civil Aviation Organization » confirme que les avions du BTTR ont été détruits par des missiles lancés par les MiGs cubains en dehors de l'espace aérien territorial de Cuba sans mise en garde préalable, sans sommation ou tentative d'interception .^{46[46]}

3 septembre, 1996.

FIDEL CASTRO RUZ reconnaît à nouveau sa responsabilité pendant une entretien avec Dan Rather correspondant de la chaîne télévisée américaine CBS News:

« ...En réalité, ils avaient l'autorité pour le faire, et j'en assume la responsabilité. Je ne suis pas du tout en train d'essayer d'éluder la responsabilité, parce que des instructions ont été données dans un moment de grande irritation. Elles ont été données aux pilotes, je pense, si je m'en souviens correctement, le 14 Janvier »^{47[47]}.

29 septembre, 1999

Le 25 février 1996, la Commission Inter Américaine des droits de l'homme (CIDH) a été saisie par la famille des victimes ainsi que par trois organisations dont le BTTR . Le 29 septembre 1999, la CIDH a rendu un rapport n° 86/99, dans lequel elle affirme que l'obligation de respecter et protéger les droits de l'homme dont le droit à la vie tel qu'il

^{46[46]} Report of June 1996 of the ICAO Fact-Finding Investigation regarding the Shooting Down of two U.S. Registered Private Civil Aircrafts by Cuban Military Aircraft on 24 February 1996. (DOC. II.6).

^{47[47]} Extrait de l'interview de Fidel Castro par Dan Rather divulguée le 3 septembre 1996. (DOC. II.3).

est prévu à l'article 1 de la Déclaration Américaine des droits et devoirs de l'homme (Article 3 Déclaration Universelle des droits de l'homme) est une obligation **erga omnes** - que l'état de Cuba doit donc respecter qu'il soit ou non signataire des Déclarations sus – mentionnées. La CIDH est d'avis que la **responsabilité internationale de l'état cubain** est adéquatement prouvée : l'existence d'actions ayant pris place le 24 février 1996 de la part de ses agents, des officiers de la Force Aérienne Cubaine, qui violent la première obligation de la Déclaration américaine à savoir le **droit à la vie de Carlos Costa, Pablo Morales, Mario De La Pena, et Armando Alejandro.**^{48[48]} La CIDH mentionne aussi le fait que l'état cubain n'a pas entamé la moindre investigation pour tenter d'identifier les responsabilités ou punir les coupables^{49[49]}. Surabondamment, Carl Johan Groth, un "UN special investigator into human rights" confirme que l'attaque et destruction des deux avions du BTTR étaient des actes prémédités et violant le droit à la vie: " The manner in which the events took place, particularly the fact that approximately six minutes elapsed between the shooting down of one aircraft and that of the other, irrefutably indicates that the act did not represent the reflex of some confused pilots, but that there had been enough time for them to receive precise orders to act as they did"^{50[50]}.

24 février, 2001

La Commission Inter Américaine Des Droits de L'Homme (CIDH), tel qu'il ressort de son rapport sur les violations des droits de l'homme à Cuba pendant l'année 2000 jusqu'au mois de février 2001 inclus, rapporte

^{48[48]} Inter-American Commission on Human Rights CIDH, Report n°86/99, Case n°11.589 Cuba, September 29, 1999, points 38, 39, 41 et 50. (DOC II. 1).

^{49[49]} Idem, points 48 et 49. (DOC II. 1)

^{50[50]} U.N. probe says Cuban downing of aircraft was premeditated, The Associated Press, mars 13, 1997. (DOC II. 10).

que pendant les jours qui ont précédé le 24 février 2001, des agents du Département de Sécurité Intérieure (« la Gestapo Rouge ») ont pris les mesures nécessaires à travers toute l'île pour empêcher la commémoration de l'attaque et destruction des deux avions du BTTR^{51[51]}.

3.1.3 Le « tugboat 13 De Marzo ». Le meurtre de ARMANDO ALEJANDRE, Jr., MARIO DE LA PENA, CARLOS COSTA, et PABLO MORALES, et tentative de meurtre de JOSE J. BASULTO **ne sont pas des actes isolés** .

Deux ans auparavant, le 13 juillet 1994, cette fois quatre bateaux de l'Entreprise de Services Maritimes du Ministère du Transport cubain ont attaqué et détruit un vieux remorqueur appelé « 13 De Marzo » (en anglais Tugboat « 13 De Marzo »), sur lequel essayaient de s'échapper 72 personnes. Quarante et une personnes ont été ainsi tuées, dont 10 mineurs^{52[52]}.

Sergio PERODIN , 3^{ème} Plaignant, a perdu son épouse **PILAR ALMANZA ROMERO**, et son fils de 11 ans **YASEL PERODIN ALMANZA**,

Maria Victoria GARCIA, 4^{ème} Plaignante, a perdu **13 membres** de sa famille, en ce inclus son mari , **ERNESTO ALFONSO LOUREIRO**, et son fils de 10 ans **ELIO JUAN GUTIEEREZ GARCIA**. Les 11 autres personnes sont : **Giselle Borges Alvarez, Eliecer Suarez Pasencia, Joel Garcia Suarez, Lisset M. Alvarez Guerra, Omar Rodriguez Suarez, Lazaro E. Borges Briel, Eduardo Suarez Esquivel, Estrella Suarez Esquivel, Xiedy Rodriguez Fernandez, Fidencio Ramel Prieto Hernandez, Maria M. Fernandez Rodriguez.**

^{51[51]} Center for a free Cuba - Organization of American States, Section III. Civil and Political Rights, point 10 (DOC I. 8).

^{52[52]} Report n°47/96, case 11.436, Victims of the Tugboat “13 De Marzo” vs. Cuba, October 16, 1996: voir <http://www.fiu.edu/~fcf/OAS-Castillo/oas.13march.reportcast69/.html> (DOC.III. 1)

Les témoignages directs de Sergio Perodin et de Maria Victoria Garcia sont annexés à la présente : DOC III. 2 et DOC III.3.

Les faits sont les suivants : Le 13 juillet 1994, à approximativement 3 heures du matin, 72 cubains embarquèrent sur un vieux remorqueur appelé « 13 de Marzo » pour fuir l'île pour les Etats Unis. Le remorqueur utilisé pour fuir appartenait à l'entreprise de Services Maritimes du Ministère du Transport. Immédiatement après leur départ deux bateaux de la même Entreprise partirent à leur poursuite. Quarante cinq minutes après le départ, à 7 miles (+/-11km) de la côte cubaine, deux autres bateaux de la même Entreprise apparurent équipés de réservoirs et tuyaux d'arrosage à haute pression. Deux bateaux bloquèrent le remorqueur à l'avant et à l'arrière essayant de le faire couler pendant que les deux autres bateaux arrosèrent le pont avec de l'eau à haute pression afin de faire basculer les passagers, principalement des femmes et des enfants, dans l'eau. Les supplications des femmes et des enfants ne firent pas arrêter l'attaque. Le remorqueur coula et 41 personnes moururent. Des garde-côtes arrivèrent et « sauvèrent » 31 personnes. Ramenés sur la terre ferme, elles furent conduites au Centre de Détention Villa Marista où les hommes furent détenus et les femmes et enfants relâchés^{53[53]}.

Sergio PERODIN et Maria Victoria GARCIA ont témoigné comme suit lors d'une interview télévisée du 20 janvier 1998 ABC News^{54[54]} :

Sergio PERODIN : « This boat came directly for us, cut us off and attacked us without a word, without saying anything to us or telling us to stop. »

Maria V. GARCIA : « They told us stay here and show them the children so that they don't shoot at us. One boat comes up behind us and they started ramming the boat. »

Sergio PERODIN : « With the pressure hoses, they blew apart our boats' windows, its doors, they wrecked our radio and we knew then that their intention was to sink our boat. »

^{53[53]} DOC.III. 1

^{54[54]} Transcription de l'émission télévisée ABC Nightline du 20 janvier 20, 1998, voir pages 4 et 5 (DOC. III.5).

Maria V.GARCIA : « Our tugboat started taking on water. We shouted to the crewmen on the boat, ‘Look at the children ! You ‘re going to kill them ! » and he said « Let them die. Let them die. »

Maria V.GARCIA : « I don’t know how to swim but I said I can’t sink with this boat. I was holding onto a pipe and I had my son right in front of me and I held him and then I went down. I sank. When I made it to the surface again I found a body floating that I know was Rosa. »

Maria V.GARCIA : « There was a boat just in front of me and it’s showing its light on me and I said “pull us up”. And it was the same crewmen. And I said pull us up, pull up the boat because he’s going to drown. And he said, ‘If you want to be rescued, wait for the Coast Guard boat, » And he turned the boat around. »

Sergio PERODIN : « They started going around us in a circle fast creating a whirlpool that sucked the people down to get rid of everybody because they didn’t want to leave any witnesses to this tragedy. »

[Reynaldo Carrazana un autre survivant intervient et dit : « I didn’t know how to swim. I just floated. It seems that the boat’s freezer was nearby and I hung onto it. And a number of people were there hanging onto it, too.]

Maria V. GARCIA : « I tried to reach that group. When I get there I hold onto the board because they were holding onto a piece of wood. I tried to hold onto the piece of wood. It was the ice pot that had come off the tugboat. But there were many people hanging onto it and when I held onto it, it seems that my weight made the boat overturn and a lot of people fell on me. And it was then that I let go of my son and tried to grab him again but I couldn’t. It was so fast, he just went and I couldn’t grab him. »

Sergio PERODIN témoigne de ceci : « It was a **massacre**. There’s no other way to describe it. **They didn’t care about anything**, just stopping us from leaving, even if that meant killing all of us. **They didn’t care that women were begging to at least spare**

their children. They just didn't care. »^{55[55]}. Il ajoute qu'un bateau au pavillon grec regardait de loin le massacre et qu'il croit que c'est la raison pour laquelle les agents cubains ont laissé certains d'entre eux vivants : « I say this because I truly believe **their intention was to kill all of us**, to maybe send a message to the rest of Cubans who wanted to flee and live once and for all in a democratic and free place. » Ensuite, Sergio PERODIN a été arrêté et mis en prison sans procès pour une période d'un mois. Sa maison et sa personne ont été fouillées. Une semaine après qu'il ait été relâché, il s'est enfui sur un petit bateau avec son autre fils survivant.

Maria V. GARCIA témoigne de ceci : “At one point, one of the Cuban boats got so close I could see the men aboard laughing at us. We were begging to be saved, crying and screaming, and they were laughing.” Elle ajoute que suite au massacre, sa maison a été fouillée, qu'elle et sa famille ont été surveillés à leur travail, dans leur ville et dans leur maison.^{56[56]} “ We all endured terrible persecution” dit-elle “Even today, I look back and can't help but think someone may be following me”^{57[57]}. Maria V. GARCIA, grâce à un groupe cubain d'exilés et deux politiciens de Miami, a pu fuir l'oppression de Castro en 1999.

Le 19 juillet 1994, la Commission Inter Américaine Des Droits de L'Homme (CIDH) a été saisie de l'affaire par l'organisation « Movimiento Cuba 21 »^{58[58]}.

Le 16 octobre 1996, la CIDH a rendu un rapport n° 47/96, dans lequel elle affirme que le droit à la vie tel qu'il est prévu à l'article 1 de la Déclaration Américaine des droits et devoirs de l'Homme (Article 3 Déclaration Universelle des droits de l'homme) a le statut de **jus cogens** - il s'agit selon la CIDH d'une règle de droit international « péremptoire » et à laquelle il ne peut être dérogé. La CIDH est d'avis que la **responsabilité internationale de l'état cubain** est adéquatement prouvée : l'existence d'actions

^{55[55]} Témoignage de SERGIO PERODIN du 1 octobre 2001. (DOC. III.2).

^{56[56]} Témoignage de Maria V. GARCIA du 1 octobre 2001. (DOC. III.3).

^{57[57]} “Survivor of “13 de Marzo” tugboat sinking arrives in exile”, Tampa Bay Online, 5/26/99. (DOC. III.4)

^{58[58]} Report n°47/96, case 11.436, Victims of the Tugboat “13 De Marzo” vs. Cuba, October 16, 1996: points 77 et 79. (DOC. III. 1).

« **préméditées et intentionnelles** »^{59[59]} ayant pris place le 13 juillet 1994 de la part des agents de l'état cubain, qui violent la première obligation de la Déclaration américaine à savoir le droit à la vie de Leonardo Notario Gongore (27 ans), Caridad Leyva Tacoronte (4 ans), Marjolis Méndez Tacoronte (17 ans), **Pilar Almanza Romero (30 ans)**, Manuel Gayol (58 ans), Helen Martinez Henriquez (6 mois), Xindy Fernandez Rodriguez (2 ans), Marta Caridad Tacoronte Vega (33 ans), Yousel Eugenio Pérez Tacoronte (11 ans), Odalys Munoz Garcia (21 ans), **Yasse Perodin Almanza (11 ans)**, Yuliana Enriquez Carrazana (23 ans), Reinaldo Marrero (48 ans), Jose Carlos Nickel Anaya (3 ans), Yaltamira Anaya Carrasco (22 ans), Joel Garcia Suárez (24 ans), **Elio Juan Gutierrez Garcia (10 ans)**, **Ernesto Alfonso Loureiro (25 ans)**, Augusto Guillermo Guerra Martinez (45 ans), Lissette Maria Alvarez Guerra (24 ans), Julia Caridad Ruiz Blanco (35 ans), Jorge Arquimides Lebrigio Flores (28 ans), Eduardo Suarez Esquivel (35 ans), Eliecer Suarez Esquivel (11 ans), Miralis Fernan Rivero (27 ans), Marta Carrasco Tamayo (45 ans), Mario Gutierrez (35 ans), Fidelio Ramel Prieto Hernandez (50 ans), Lazaro Borges Briel (34 ans), Armando Gonzalez Raiz (50 ans), Giselle Borges Alvarez (4 ans), Angel René Abreu Ruiz (3 ans), Estrella Suarez Esquivel (45 ans), Omar Rodriguez (30 ans), Yolindis Rodriguez Rivero (2 ans) et quatre personnes non identifiées.

La CIDH mentionne aussi le fait que l'Etat cubain n'a pas entamé la moindre poursuite contre les coupables, ni tenté d'identifier les responsabilités. **Pire encore, l'état cubain a encouragé la répétition de tels meurtres par le fait même de décrire les actions prises par ses agents sur ces bateaux comme « des efforts véritablement patriotiques »**^{60[60]}.

^{59[59]} Idem points 82, 101 et 102. (DOC. III. 1).

^{60[60]} Idem, point 86 (DOC. III. 1).

A noter aussi, que **Brothers to the Rescue**, le **BTTR**, a demandé au gouvernement cubain la permission de survoler l'endroit où les meurtres ont été perpétrés afin de récupérer les corps des victimes ; la demande a immédiatement été refusée^{61[61]}. Au jour du rapport de la CIDH, aucun corps n'a été récupéré par les autorités cubaines malgré le fait que le sabordage ait eu lieu dans les eaux territoriales cubaines.

3.2 EMPRISONNEMENT EN VIOLATION DES DISPOSITIONS FONDAMENTALES DU DROIT INTERNATIONAL ET TORTURE DE EUGENIO DE SOSA CHABAU ET MARCELINO E. FEAL

3.2.1 Cas de Eugenio de Sosa Chabau, 5^{ème} Plaignant

Le témoignage direct de Eugenio de Sosa Chabau est annexé à la présente : DOC. IV. 1.

Eugenio de Sosa Chabau, un homme d'affaires et éditeur, a été torturé pendant 21 ans (1959 à 1979) dans les prisons de Cuba notamment la « Villa Marista » pour s'être opposé au régime cubain. Sosa Chabau a un diplôme de droit de l'Université de Havana et une spécialisation de Brighton College : « I was tortured for 21 years in Castro's jails, including the inhuman « Villa Marista » where I was kept naked for days and forcibly fed hallucinogenic drugs by the Cuban security services. ... I was regularly beaten with metal rods and doused with ice water. I was also placed in solitary confinement for long periods without food or water. »^{62[62]}

FIDEL CASTRO RUZ a confisqué tous les biens de Sosa Chabau après qu'un tribunal l'ait condamné, le 8 janvier 1960, pour activités politiques dissidentes. Il a perdu la moitié de son poids (90 à 45kg). « I was sent to the National Psychiatric Hospital where I

^{61[61]} idem point 19 (DOC. III. 1).

^{62[62]} Témoignage de Eugenio de Sosa Chabau. (DOC. IV. 1)

was imprisoned with violent and criminally insane prisoners. I was also administered agonizing electric shocks to my head and testicles as torture for disagreeing with Castro's regime... I was routinely beaten, abused and treated in a sub-human manner. The sanitation facilities in the prisons was non-existent. The food was unfit for animals »^{63[63]}.

En avril 1992, Sosa Chabau a reconnu à Miami un infirmier chef, Heriberto Mederos qui l'a soumis régulièrement à des chocs électriques dans un hôpital psychiatrique de la Havane^{64[64]}.

Il finit son témoignage de la façon suivante : 'I have additional, similar experiences that are too numerous to list in this simple statement. I have 21 years experience as a tortured political prisoner of Fidel Castro and I am willing to provide additional testimony. »^{65[65]}.

3.2.2 Cas de Marcelino E. Feal, 6^{ème} Plaignant

Le témoignage direct de Marcelino E. Feal, est annexé à la présente : DOC. V. 1.

Le 6 novembre 1961, Marcelino E. Feal, un médecin, a été arrêté chez lui à la Havane pendant la nuit et n'a depuis jamais plus revu son épouse et son fils âgé à l'époque de 11 mois. Il fut emprisonné pendant un an avant d'être jugé par un Tribunal Révolutionnaire de la Havane. Pendant son procès, Marcelino E. Feal a été condamné pour une fausse accusation, à savoir qu'il aurait participé à une conspiration en vue de renverser FIDEL CASTRO RUZ. Marcelino E. Feal reconnaît qu'il était opposé au régime communiste de CASTRO. Néanmoins, il affirme : « Castro's regime has never proved any charges against me. »

Marcelino E. Feal a passé 17 ans de sa vie en prison. Pendant son incarcération, dans plusieurs prisons et camps de concentration à travers Cuba (dont Isla de Pino, San Dino et

^{63[63]} Témoignage de Eugenio de Sosa Chabau. (DOC. IV. 1)

^{64[64]} Chitra Ravagan, Ricardo Castillo, Mark Madden, "A tale of Torture and Intrigue", U.S. News & World Report, 10 Septembre 2001. (DOC. IV.2).

^{65[65]} Témoignage de Eugenio de Sosa Chabau. (DOC. IV. 1)

La Cabana), Marcelino E. Feal a été à plusieurs reprises battu par les gardiens avec des machettes, des chaînes épaisses et des barres en acier. Marcelino E. Feal a perdu définitivement la vue de son œil gauche le 24 mars 1967 quand, sans raison, un gardien de prison du nom de Lt. Emidjo Gonzalez a, à plusieurs reprises, propulsé sa tête contre un mur de briques : « During my imprisonment I suffered beatings, torture, as well as physical and psychological abuse. Specifically, on March 24, 1967, Lieutenant Emidjo Gonzales (also called « El Nato ») personally beat my head against a concrete wall, resulting in an irreversible macular edema in my left eye. I have permanently lost the vision in my left eye as a result of this beating. Gonzales was supported and encouraged by a number of other prison guards during the beating. » Marcelino E. Feal a perdu un tiers de son poids, étant sous-alimenté . Pendant 17 ans, il a subi et assisté à des tortures quotidiennes . Il rapporte par exemple les deux cas suivants : « a guard ramming a thick steel rod through a fellow prisoner's rectum and a gang of guards kicking a prisoner unconscious, blood dripping from the prisoner's body. »^{66[66]}

3.3. PERSÉCUTION DE ARMANDO ALEJANDRE, JR., MARIO DE LA PENA, CARLOS COSTA, PABLO MORALES, JOSÉ J. BASULTO, SERGIO PERODIN, PILAR ALMANZA ROMERO, YASEL PERODIN ALMANZA, MARIA VICTORIA GARCIA, ERNESTO ALFONSO LOUREIRO, ELIO JUAN GUTIEERREZ GARCIA, GISELLE BORGES ALVAREZ, ELIECER SUAREZ PASENCIA, JOEL GARCIA SUAREZ, LISSET M. ALVAREZ GUERRA, OMAR RODRIGUEZ SUAREZ, LAZARO E. BORGES BRIEL, EDUARDO SUAREZ ESQUIVEL, ESTRELLA SUAREZ ESQUIVEL, XIEDY RODRIGUEZ FERNANDEZ, FIDENCIO RAMEL PRIETO HERNANDEZ, MARIA M. FERNANDEZ RODRIGUEZ ET EUGENIO DE SOSA CHABEAU, MARCELINO E. FEAL.

Les victimes ainsi que les plaignants énumérés ci-avant ont été persécutés, en corrélation avec les actes visés aux points 3.1 et 3.2 ci-avant, par FIDEL CASTRO RUZ et les membres de son gouvernement pour des motifs d'ordre politique (c'est le cas de

^{66[66]} Témoignage de Marcelino E. Feal. DOC V.1

EUGENIO DE SOSA CHABAU, MARCELINO E. FEAL), ou d'autres critères reconnus comme inadmissibles en droit international à savoir le fait d'avoir tenté de fuir le régime (c'est le cas de Victoria GARCIA, SERGIO PERODIN et leur famille PILAR ALMANZA ROMERO, YASEL PERODIN ALMANZA, ERNESTO ALFONSO LOUREIRO, ELIO JUAN GUTIEEREZ GARCIA, GISELLE BORGES ALVAREZ, ELIECER SUAREZ PASENCIA, JOEL GARCIA SUAREZ, LISSET M. ALVAREZ GUERRA, OMAR RODRIGUEZ SUAREZ, LAZARO E. BORGES BRIEL, EDUARDO SUAREZ ESQUIVEL, ESTRELLA SUAREZ ESQUIVEL, XIEDY RODRIGUEZ FERNANDEZ, FIDENCIO RAMEL PRIETO HERNANDEZ, MARIA M. FERNANDEZ RODRIGUEZ^{67[67]}) ou des motifs d'ordre politique et le fait de tenter de sauver la vie de personnes qui tentent de fuir le régime de Castro (c'est le cas de ARMANDO ALEJANDRE, Jr., MARIO DE LA PENA, CARLOS COSTA, PABLO MORALES, et JOSÉ J. BASULTO) ou d'avoir fui le régime de Castro. Les victimes ainsi que les plaignants font parties d'une collectivité identifiable et d'ailleurs identifiée par toutes les commissions et organisations des droits de l'homme, à savoir les dissidents du gouvernement cubain.

B. EN DROIT

1. RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

1.1 La responsabilité internationale de l'Etat cubain a déjà fait l'objet d'un examen pour certains faits dénoncés dans la présente plainte, à savoir les faits perpétrés le **24 février 1996** et le **13 juillet 1994**.

Cette responsabilité internationale a été établie par la Commission Inter-Américaine des droits de l'homme dans ses rapports des 16 octobre 1996 et 29 septembre 1999, à l'occasion :

^{67[67]}

- des meurtres commis sur la personne de Armando Alejandro, Jr. (45 ans), Mario de la Pena (24 ans), Carlos Costa (29 ans), Pablo Morales, (29 ans), fils de la 7^{ème} Plaignante et de la tentative de meurtre de JOSE J. BASULTO, 1^{er} Plaignant le 24 février 1996
- ainsi que des meurtres commis sur la personne de Leonardo Notario Gongore (27 ans), Caridad Leyva Tacoronte (4 ans), Marjolis Méndez Tacoronte (17 ans), Pilar Almanza Romero (30 ans), épouse du 3^{ème} Plaignant, Manuel Gayol (58 ans), Helen Martinez Henriquez (6 mois), Xindy Fernandez Rodriguez (2 ans), Marta Caridad Tacoronte Vega (33 ans), Yousel Eugenio Pérez Tacoronte (11 ans), Odalys Munoz Garcia (21 ans), Yasse Perodin Almanza (11 ans) fils du 3^{ème} Plaignant, Yuliana Enriquez Carrazana (23 ans), Reinaldo Marrero (48 ans), Jose Carlos Nickel Anaya (3 ans), Yaltamira Anaya Carrasco (22 ans), Joel Garcia Suárez (24 ans), Elio Juan Gutierrez Garcia (10 ans) fils de la 4^{ème} Plaignante, Ernesto Alfonso Loureiro (25 ans) époux de la 4^{ème} Plaignante, Augusto Guillermo Guerra Martinez (45 ans), Lissette Maria Alvarez Guerra (24 ans), Julia Caridad Ruiz Blanco (35 ans), Jorge Arquimides Lebrigio Flores (28 ans), Eduardo Suarez Esquivel (35 ans), Eliecer Suarez Esquivel (11 ans), Miralis Fernan Rivero (27 ans), Marta Carrasco Tamayo (45 ans), Mario Gutierrez (35 ans), Fidelio Ramel Prieto Hernandez (50 ans), Lazaro Borges Briel (34 ans), Armando Gonzalez Raiz (50 ans), Giselle Borges Alvarez (4 ans), Angel René Abreu Ruiz (3 ans), Estrella Suarez Esquivel (45 ans), Omar Rodriguez (30 ans), Yolindis Rodriguez Rivero (2 ans) et quatre personnes non identifiées et de la tentative de meurtre de Sergio Perodin et Maria Victoria Garcia, 3^{ème} et 4^{ème} Plaignants et des autres survivants Mayda Tacoronte Vega, Romàn Lugo Martinez, Darney Estevez Martinez, Jorge Alberto Hernández, Modesto Almanza Romero, Daniel Gonzalez Hernandez, Jose Fabian Valdes, Yandi Gustavo Martinez Hidalgo, Iàn Prieto Suárez, Arquimides Lebrigio Gamboa, Milena Labrada Tacoronte, Daisy Martinez Fundora, Susana Roca Martinez, Raul Munoz Garcia, Janette Hernandez Gutierrez, Juan Fidel Gonzalez Salinas, Juan Gustavo Varsaga del Pino, Eugenio Fuentes Diaz, Reinaldo Marreor, J.r., Daniel Prieto Suárez, Jorge Luis Cuba Suárez, le 13 juillet 1994

1.2 Rapport sur les faits du 13 juillet 1994: Le 19 juillet 1994 et le 28 février 1995, la Commission Inter-Américaine des droits de l'homme (CIDH) a été saisie de plainte déposée par le groupe Movimiento Cuba 21 contre l'état de Cuba pour l'attaque et destruction du remorqueur « 13 de Marzo » et le meurtre de 41 personnes dont 10 mineurs le 13 juillet 1994 par des agents de l'état cubain.

Dans son rapport^{68[68]} du 16 octobre 1996 de 22 pages, la CIDH décrit ce qui suit:

- L'état cubain informé de la plainte par la CIDH a envoyé à la CIDH les remarques que FIDEL CASTRO RUZ avait adressées aux médias cubains à propos des événements.(point4)
- la CIDH a préparé un rapport confidentiel n°16/96 sur l'affaire et l'a adressé directement à l'état cubain le 3 mai 1996, en l'invitant à formuler ses commentaires. L'état cubain n'a jamais répondu ni n'a contesté les faits relatés dans ce rapport. (Points 8 à 11)
- La CIDH se reconnaît compétente *ratione materiae* s'agissant de violations de droits consignés dans la Déclaration Américaine des droits et des devoirs de l'homme, source d'obligations internationales.(points 69)
- La CIDH constate que les procédures domestiques ont été épuisées. Ceci est inféré du fait que le gouvernement cubain prétend que le cas a été examiné et qu'il s'agit d'un accident. (point 72)
- La CIDH a examiné les documents public de la presse internationale et les témoignages de quatre survivants dont Maria Victoria Garcia, 4^{ème} plaignante.(point 73)^{69[69]}
- La CIDH a rappelé les trois éléments impliquant la responsabilité internationale d'un état : « (i) The existence of an act of commission or omission which violates an

^{68[68]} Report 47/96, Case 11.436 Victims of the Tugboat "13 De MARZO" vs. CUBA October 16, 1996.

^{69[69]} Ces quatre témoignages sont à la fin du rapport de la CIDH pages 19 à 21.

obligation set out in a rule of international law in force, which in this case would be the American Declaration ; (ii) The immutability of such an act of commission or omission to the state as a juridical person, and (iii) The producing of a loss or an injury as a result of the unlawful act.” (points 76)

- La CIDH confirme ce qui suit: “”...the obligation of respecting and protecting human life is an obligation **erga omnes**...”. (point 77) “...the right to life, understood as a basic right of human beings enshrined in the American Declaration and in various international instruments of regional and universal scope, has the status of **jus cogens**. That is, it is a **peremptory rule of international law**, and therefore, **cannot be derogable**.” (point 79)
- La CIDH sur base des éléments en sa possession confirme (points 82 à 104) que
 - le sabordage du remorqueur « 13 de Marzo » n’est pas un accident mais bien « **a premeditated, intentional act** » (point 82)
 - il y a suffisamment de preuves démontrant que les trois éléments de la responsabilité internationale de l’état cubain dans la mort des 41 passagers du remorqueur « 13 de Marzo » le 13 juillet sont réunis. (89, 102, 104)
- La CIDH conclut (points 105, 106 et 107) :
 - « The Cuban State is responsible for violating of the right to life (Article I of the American Declaration of the Rights and Duties of Man) of 41 people who were shipwrecked and perished as a result of the sinking of the tug “13 de Marzo”, which events occurred seven miles off the Cuban coast on July 13, 1994. La CIDH nomment les 41 victimes. (point 105)
 - « The Cuban States is responsible for violating the personal integrity (Article I of the American Declaration) of 31 persons who survived the sinking of the tug “13 de Marzo”, as a consequence of the emotional trauma it caused.” La CIDH visent nommément les 31 survivants. (point 106)
 - “The Cuban State is responsible for violating the right to freedom of movement and the right to a fair trial of the 72 people who attempted to flee Cuba, rights upheld in articles VIII and XVIII of the American Declaration of the Rights and Duties of Man.” (point 107)

- La CIDH recommande à l'Etat cubain d'investiguer le cas de façon exhaustive, de punir les coupables, d'indemniser les victimes et de récupérer le remorqueur et les corps. (points 108 à 110)
- La CIDH a envoyé son rapport à l'état cubain qui n'a pas réagi ni ne s'est conformé aux recommandations de la CIDH.

1.3 Rapport sur les faits du 24 février 1996. Le 25 février 1996, la Commission Inter-Américaine des droits de l'homme (CIDH) a été saisie d'une plainte contre l'état de Cuba pour l'attaque et destruction des deux avions du BTTR par la famille des victimes (Marlene Alejandre, Marlene Victoria Alejandre, Mirta Costa, Osvaldo Costa, Miriam de la Pena, Mario de la Pena, and Eva Barbas), par Dr. Haydée Marin (Institute of Human and Labor Rights of Florida International University), Dr. Claudio Benedi (Junta Patriótica Cubana) et par JOSE BASULTO (Brother to the Rescue).

Dans son rapport du 29 septembre 1999 de 33 pages, la CIDH décrit ce qui suit:

- la CIDH a demandé à plusieurs reprises des informations concernant la recevabilité et le fond de l'affaire directement à l'Etat cubain qui n'a jamais répondu ni contesté les faits relatés dans la plainte des victimes. (Points 3 et 17)
- La CIDH se reconnaît compétente *ratione materiae* s'agissant de violations de droits consignés dans la Déclaration Américaine des droits et des devoirs de l'homme, source d'obligations internationales, *ratione personae* et *ratione loci*. (points 18 à 26)
- La CIDH conclut que l'Etat cubain a tacitement renoncé à l'exception de non-épuisement des procédures domestiques. (point 27)
- La CIDH a examiné les trois éléments impliquant la responsabilité internationale d'un état : « (i) The existence of an act of commission or omission which violates an obligation set out in a rule of international law in force, which in this case would be the American Declaration ; (ii) The immutability of such an act of commission or omission to the state as a juridical person, and (iii) The producing of a loss or an injury as a result of the unlawful act. » (point 29)

- La CIDH a examiné le rapport préparé par l'International Civil Aviation Organization à la demande du Conseil de Sécurité des Nations Unies intitulé "Report on the Investigation concerning the Shooting Down of Two Private Aircrafts Registered in the United States of America by a Cuban Military Aircraft on February 24, 1996"^{70[70]}. (point 30)

- La CIDH sur base des éléments en sa possession confirme (points 37 à 52) que
 - (ii) la destruction de deux avions civils dans l'espace aérien international, ainsi que le meurtre de quatre de ses occupants par des agents de la Force Aérienne Cubaine constituent des violations flagrantes du droit à la vie ;
 - (iii) le fait d'utiliser des armes de guerre et des pilotes formés au combat contre des civils non armés démontre non seulement un manque de proportion dans l'usage de la force, mais aussi l'intention de mettre fin à la vie des victimes. De plus, ajoute la CIDH, des extraits des communications radio entre les pilotes du MIG-29 et de la Tour de Contrôle Militaire, il apparaît que « the said servicemen acted with **advantage, premeditation, and contempt** for the human dignity of the victims ».
 - (iv) il y a abondance de preuves démontrant que les trois éléments de la responsabilité internationale de l'Etat cubain dans la mort des quatre occupants des avions le 24 février 1996 sont réunis.

- LA CIDH conclut (points 53 et 54) :
 - « The Cuban State is responsible for the violation of the right to life – Article I of the American Declaration of the Rights and Duties of Man – to the detriment of Carlos Costa, Pablo Morales, Mario de la Pena and Armando Alejandro, who died as a result of the direct actions of its agents in the afternoon of February 24, 1996, while they were flying in international air space.

^{70[70]} DOC. II.6.

« The Cuban States is responsible for the violation of the right to justice – Article XVIII of the American Declaration of the Rights and Duties of Man – to the detriment of the families of Carlos Costa, Pablo Morales, Mario de la Pena and Armando Alejandro, whereas the Cuban authorities, to date, have not conducted an exhaustive investigation in order to prosecute and penalize criminally the parties responsible therefor, nor have they indemnified said relatives for the damages and injuries which they have suffered as a result of said unlawful acts”.

- La CIDH recommande à l'état cubain d'investiguer le cas, de punir les coupables, d'indemniser les victimes et de ratifier le « Protocol to the Agreement of the International Civil Aviation ».
- La CIDH a envoyé son rapport à l'état cubain qui n'a pas réagi ni ne s'est conformé aux recommandations de la CIDH.

2. CRIMES CONTRE L'HUMANITE

2.1 Les faits et comportements dénoncés dans la présente plainte ressortissent indéniablement de la notion de crime contre l'humanité et ce, quelle que soit la définition donnée à cette incrimination (2.1.1) selon l'article 1, §2 de la loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire ou (2.1.2) selon le droit international coutumier.

2.1.1 Crimes contre l'humanité tel que définis par l'article 1 §2 de la loi du 16 juin 1993, relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire, telle que modifiée par la loi du 10 février 1999.

Cette disposition, qui réfère expressément au Statut de la Cour Pénale Internationale (CPI), tel qu'approuvé par la loi du 25 mai 2000, et en particulier à son article 7.1., définit le crime contre l'humanité comme l'un des actes ci-après énumérés commis dans

le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile et en connaissance de cette attaque :

« 1° meurtre,

...

5° emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international,

6° tortures,

...

8° persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international, en corrélation avec tout acte visé dans le présent article. »

Les éléments constitutifs de cette incrimination seront examinés :

A) ATTAQUE CONTRE UNE POPULATION CIVILE

Principes

Le concept d'attaque doit être envisagé de manière très large, puisque, conformément à l'article 7.2 CPI il stigmatise « le comportement qui consiste à multiplier les actes visés (...) à l'encontre d'une population civile quelconque, en application ou dans la poursuite de la politique d'un Etat ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque » ;

La notion de population civile est quant à elle utilisée par opposition à la notion de « forces armées » lorsqu'il y a conflits armés. Même la présence d'une minorité de personnes armées dans un groupe qui est constitué essentiellement de civils, ne modifie nullement le caractère civile du groupe en tant que tel.

Illustration

La politique d'intimidation, de répression, d'incarcération arbitraire, voire d'élimination physique de tout dissident, pratiquée par le régime cubain depuis 42 ans rencontre nécessairement la première condition telle que définie à l'article 7.2 CPI.

Il n'est pas contestable que les dissidents cubains constituent une population civile identifiable et d'ailleurs identifiée comme telle par toutes les commissions et organisations des droits de l'homme ainsi que rappelé au point A. 3.3 ci-dessus.

Il ressort d'ailleurs à suffisance des événements décrits dans la présente plainte, que la population civile, victime de cette politique généralisée, est dépourvue de tout moyen de défense pour faire face à l'arbitraire. C'est donc une population exclusivement civile qui est victime de violations graves du droit international humanitaire.

B) ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION COMPLÉMENTAIRES :MULTIPLICITÉ DES CRIMES COMMIS ET CARACTÈRE ORGANISÉ OU STRUCTURÉ DE L'ATTAQUE

Même si le critère de la multiplicité des crimes commis n'a pas été retenu dans la définition du crime contre l'humanité par le législateur belge, ce paramètre est pris en compte dans la définition de l'article 7.2. CPI. Il en va de même pour le caractère organisé ou concerté des actes visés.

En ce qui concerne la multiplicité des crimes, le caractère répétitif des atteintes aux droits fondamentaux ne doit plus être démontré. Meurtres, tentatives de meurtre, tortures, emprisonnement arbitraire, mesures d'intimidation, restrictions des libertés fondamentales sont le fait quotidien des autorités cubaines, et ce depuis 42 ans...

En ce qui concerne le caractère organisé ou concerté des actes, l'exposé des faits met également en relief le caractère organisé, voire planifié de la politique d'élimination et de mise au pas de toute dissidence au régime actuellement en place à La Havane.

Ainsi tous les rouages de l'Etat cubain (depuis l'armée jusqu'au pouvoir judiciaire, en passant par les instances gouvernementales « spécialisées » décrites au point A. 1.3 ci-dessus,) sont mobilisés pour assurer une efficacité maximale à la politique de répression ainsi qu'une impunité totale aux auteurs d'infractions graves au droit international humanitaire.

C) CARACTERE GENERALISE OU SYSTEMATIQUE DE L'ATTAQUE

Outre les éléments exposés ci-dessus sous le point B 2.1.1 B), la politique d'élimination de toute contestation ou tout simplement de toute expression d'une différence d'opinion (en ce compris les tentatives de fuir le régime ou d'aider des personnes à le fuir) présente un caractère généralisé et systématique dans la mesure où elle touche toutes les catégories de population et ce dans tous les secteurs d'activité que ce soit dans la sphère publique ou privée.

D) ELEMENT MORAL

Il est enfin exigé que les crimes soient commis « en connaissance de cause » d'une attaque généralisée contre une population civile.

Les personnes contre lesquelles la présente plainte est dirigée sont les responsables politiques et militaires de l'Etat cubain pratiquant une politique de persécution, de répression et d'élimination de toute dissidence, et qui ont toujours agi délibérément et en parfaite connaissance de cause.

Bien plus, certains actes qualifiés de crimes contre l'humanité sont nommément revendiqués par le pouvoir en place à La Havane, par Mr FIDEL CASTRO lui-même

(voir volet BTTR de la plainte - déclarations des 11 mars 1996 et 3 septembre 1996)^{71[71]}.

Une telle attitude confine au cynisme...

2.1.2 Crimes contre l'humanité conformément au droit coutumier international et au ius cogens

La notion de crime contre l'humanité est également consacrée par d'autres sources de droit, notamment par le droit coutumier international.

Dans l'ordonnance rendue par Mr le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH en date du 6 novembre 1998 en cause de Mr. PINOCHET (R.D.P.C. 1999, 278 et s.), le crime contre l'humanité est considéré, au terme d'un exposé magistral, comme faisant partie de l'ordre juridique national belge, et ce indépendamment de la loi du 10 février 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire, telle que modifiée par la loi du 10 février 1999.

Les points communs aux crimes contre l'humanité y sont décrits de la manière suivante, par référence à l'enseignement du Professeur E. DAVID (Eléments de droit pénal international, 1997-1998, P.U.B., 552) :

- *« Ce sont des faits de violence grave commis contre des personnes ;*
- *Ces personnes sont des civils mais elles peuvent être aussi des combattants*
- *Ces faits sont massifs (commis sur une grande échelle) ;*
- *Ces faits semblent devoir être commis en exécution d'un complot ou d'un plan concerté ;*

^{71[71]} Reginald K. Brack, "Fidel's Defense", Time, Mars 11, 1996- Extrait de l'interview de Fidel Castro par Dan Rather divulguée le 3 septembre 1996.

- *Ces faits doivent être commis, en tout ou en partie, à des fins politiques, raciales ou religieuses ;*
- *Ces faits peuvent être commis en temps de paix comme en temps de guerre*
- *Les sources de l'incrimination sont conventionnelles, coutumières et institutionnelles ;*
- *L'incrimination apparaît comme directe ;*
- *La compétence est universelle. »*

Mutatis mutandis, il résulte des éléments consignés dans la présente plainte et des explications fournies ci-dessus [point B 2.1.1] que les faits allégués par les plaignants constituent des crimes contre l'humanité au sens du droit coutumier international.

Cette analyse est partagée par la CIDH qui dans son rapport n° 47/96 concernant les faits du 13 juillet 1994 : “the obligation of respecting and protecting human life is an obligation **erga omnes**...”. (point 77) “...the right to life, understood as a basic right of human beings enshrined in the American Declaration and in various international instruments of regional and universal scope, has the status of **jus cogens**. That is, it is a **peremptory rule of international law**, and therefore, **cannot be derogable**.” (point 79) ainsi que dans son rapport rapport n° 86/99 concernant les faits du 24 février 1996.

2.2 Conclusion quant à la qualification des faits dénoncés dans la présente plainte

L'incrimination de crimes contre l'humanité constitue le fondement des poursuites, sous réserve de toute autre qualification que l'instruction pourrait révéler.

3. COMPETENCE UNIVERSELLE

3.1 Les plaignants ne peuvent à nouveau que répéter, mutatis mutandis, la pertinence de l'analyse faite par le Juge d'Instruction VANDERMEERSCH dans son ordonnance du 6 novembre 1998 en cause de Mr PINOCHET (R.D.P.C. 1999, 287) et ce afin de justifier la compétence du juge belge à connaître des faits de la présente plainte :

« Rappelons ici que la première mission de la justice est de rendre justice et que cela vaut a fortiori pour les crimes les plus graves, à savoir ceux de droit international.

Or, en droit humanitaire, le risque ne semble pas tellement résider dans le fait que les autorités nationales outrepassent leurs compétences mais bien plutôt dans le réflexe qu'elles auraient de rechercher des prétextes pour justifier leur incompétence, laissant la porte ouverte à l'impunité des crimes les plus graves (ce qui est assurément contraire à la raison d'être des règles de droit international). »

Et plus loin (R.D.P.C. 1999, 288) :

« Le combat contre l'impunité des auteurs de crimes de droit international relève ainsi de la responsabilité de tous les Etats dont les autorités nationales ont l'obligation, ou à tout le moins, le droit de prendre toutes les mesures pour assurer la poursuite et la répression des crimes contre l'humanité. »

3.2 Tel est exactement le sentiment qui anime les plaignants : éviter que les atrocités commises par l'Etat cubain ainsi que violations graves du droit international humanitaire restent impunies.

JOSE BASULTO et notamment Miriam DE LA PENA la mère de la victime MARIO DE LAPENA, demandent qu'un tribunal juge les violations des droits de l'homme commises

par l'état cubain: "to allow it to go unpunished is a crime of equal proportion. Castro must be held accountable."^{72[72]}

3.3 Enfin, toute référence à l'article 12 du Titre préliminaire du Code d'instruction Criminelle qui conditionne l'intentement des poursuites à la condition que l'inculpé soit trouvé en Belgique ne pourrait faire obstacle à la compétence du juge belge à connaître des présentes poursuites.

Les travaux préparatoires de la loi du 16 juin 1993 sont en effet formels sur ce point précis (Doc. Parl., Sénat, 1317-1,1990-1991, 16) :

« En vertu des Conventions, les juridictions belges devront également être compétentes même dans les cas où l'auteur présumé de l'infraction n'est pas trouvé en Belgique. »

4. RESPONSABILITES INDIVIDUELLES

Ce n'est qu'au terme d'une instruction approfondie qu'il sera possible de déterminer la responsabilité exacte de chacun des membres du pouvoir cubain dans les faits de violations graves du droit international humanitaire et, en particulier, celle des quatre personnes physiques à charge de qui la présente plainte est déposée. Toutefois, il est dès à présent possible d'identifier certaines responsabilités individuelles.

Ainsi, en ce qui concerne les événements du 24 février 1996, la responsabilité des quatre hauts dignitaires du régime cubain visés dans la présente plainte ne fait aucun doute.

^{72[72]} "Brothers to the Rescue Demands International Tribunal" Agence de Presse, 7 mars 1996 (DOC II. 9).

Pour preuve, le 11 mars 1996 et le 3 septembre 1996, FIDEL CASTRO RUZ a avoué qu'il était responsable de l'attaque et destruction des deux avions du BTTR et a identifié RAUL CASTRO RUZ et les membres du « Joint Chiefs of Staff », comme ayant discuté et pris part dans la décision de détruire les avions du BTTR^{73[73]}. Les membres de ce "Joint Chiefs of Staff" sont précisément RAUL CASTRO RUZ, le General ULISES ROSALES DEL TORO, et le General ARNALDO TAMAYO MENDEZ.

En ce qui concerne les autres crimes visés dans la plainte (ceux du 13 juillet 1994 (Tugboat 13 de Marzo), les détentions arbitraires, torture et autres persécutions, ...), la responsabilité de FIDEL CASTRO RUZ et de son frère, RAUL CASTRO RUZ peut d'ores et déjà être retenue dans la mesure où ils représentent le plus haut niveau de pouvoir de l'Etat cubain.

5. PREJUDICE

Les plaignants réclament réparation du dommage (tant moral que matériel) qu'ils ont subi pour tous les crimes et violations graves du droit international humanitaire visés dans la présente plainte et qui leur ont porté préjudice.

En attendant les résultats de l'instruction, ils évaluent leur dommage de façon provisionnelle et réclament, par plaignant, la somme de 1 EUR provisoire au titre de dommage moral et 1 EUR provisoire au titre de dommage matériel.

* * *

Les plaignants vous prient, dès lors, Monsieur le Procureur du Roi, pour l'ensemble des développements et motifs ci-énoncés de bien vouloir leur donner acte de leur constitution de partie civile à charge de :

^{73[73]} Reginald K. Brack, "Fidel's Defense", Time, Mars 11, 1996- Extrait de l'interview de Fidel Castro par Dan Rather divulguée le 3 septembre 1996 (DOC. II.1 et DOC. II. 3).

- FIDEL CASTRO RUZ , Chef Suprême de Cuba ;

- Général RAUL CASTRO RUZ , Ancien Chef des Services Secret de Cuba, Chef des Forces Aériennes de Cuba, Président du Ministère des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, Deuxième Secrétaire du Parti Communiste de Cuba ;

- Général ULISES ROSALES DEL TORO, Ancien Premier Vice-Président des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, Chef du Staff Général des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba, actuel Ministre de l'Industrie du Sucre ;

- Général ARNALDO TAMAYO MENDEZ, Chef des Services Secret de Cuba, Directeur des Affaires Etrangères du Ministère des Forces Armées Révolutionnaires de Cuba ;

- X .

DU CHEF DE:

Crimes contre l'humanité conformément à l'article premier, § 2 de la Loi du 16 juin 1993 relative à la répression des violations graves du droit international humanitaire, tel que modifiée par la loi du 10 février 1999 et conformément au droit coutumier international et au *ius cogens*,

ou toute autre qualification que vous jugeriez devoir donner aux faits.

Ils vous remercient de bien vouloir tenir leurs conseils informés des suites qui seront réservées à la présente plainte, en la personne de Me Paul D. SHER et Me Coralie SMETS-GARY, avocats avenue Louise 471 à 1050 Bruxelles, au cabinet desquels ils élisent expressément domicile aux fins de la présente procédure.

Bruxelles, le 4 octobre 2001

José Basulto
1^{er} plaignant

Eugenio de Sosa Chabau
5^{ème} plaignant

Marcelino E. Feal
6^{ème} plaigant

Paul D. Sher
Avocat

Coralie Smets-Gary
Avocat
